



Comité technique des DDI du 11 juillet 2013
Déclaration de l'UNSA

Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement,

Notre intervention se fera en deux temps.

Le 1er temps portera sur l'annonce du PLF 2014 car il va conditionner les choix opérationnels de l'action publique à venir.

Le 2ème temps sera consacré à l'examen du rapport de la mission.

Après la parution du PLF 2014 dans la presse, nous ne pouvons pas passer sous silence l'effort qui est demandé à certains Ministères, en particulier le MEDDE et le MAAF. Une fois de plus, ils sont mis à contribution, voire soumis à une diète sévère.

Si nous avons conscience que notre pays doit combattre les déficits, le poids des efforts demandés aux Ministères dits "non prioritaires" fragilise très sérieusement leurs marges de manoeuvre, déjà largement amputées par les budgets précédents.

La fonction publique et ses agents, qui voient par ailleurs pour la 4ème année consécutive le point d'indice gelé, ne peuvent être les seules variables d'ajustement visant à réduire les déficits.

L'élaboration de ce projet de loi de finances donne le sentiment qu'il est conditionné aux ajustements au gré de la conjoncture, sans perspective de sortie de crise et sans réelle évaluation de l'impact sur l'action publique.

Au final, ce sont toujours les mêmes ministères qui sont perdants dans ce genre d'exercice, alors qu'ils ont en charge de missions qui concernent directement la vie de nos concitoyens, notamment dans les domaines sanitaires et alimentaires, l'appui aux territoires à travers les missions de l'ATESAT, l'ADS, pour ne prendre que ces seuls exemples. Nous connaissons par avance votre réponse. Les priorités du Chef de l'Etat ont été clairement affirmées. Ce sont celles de l'Education, la Sécurité et la justice. Mais cette réponse ne peut pas convenir aux personnels qui sont affectés dans les services de l'Etat car la baisse des effectifs est souvent vécue comme l'effacement de l'échelon départemental et de l'identité de leur ministère.

Réduire de façon automatique les effectifs, sans aborder le contenu des missions et leur pertinence, compromet gravement l'exercice du retour à l'équilibre des finances publiques, qui est de fait voué à l'échec.

La méthode, ainsi, nous paraît donc totalement biaisée puisque le gouvernement enferme déjà nos organisations syndicales dans le débat de la dépense publique avant même de porter une réflexion qualitative d'ensemble sur les missions de service public.

Il fallait penser, bien en amont, les réformes puis construire l'architecture budgétaire pour mettre en musique l'adéquation moyens / missions, d'autant que la mission Rebière/Weiss reprend largement le diagnostic déjà formulé par de nombreux rapports.

L'UNSA a toujours réclamé une réflexion sur les missions de l'Etat, préalable à toute réorganisation.

Et puis, faut-il le rappeler, il y a une forte demande de service public de la part de nos concitoyens.

C'est vers l'Etat que le citoyen se retourne systématiquement lorsqu'il y a par exemple une catastrophe naturelle, une crise sanitaire ou alimentaire.

C'est aussi de l'Etat qu'attendent les élus le soutien, en particulier dans les zones rurales.

En d'autres termes, le constat récurrent que nous faisons d'une administration territoriale de l'Etat profondément déstabilisée, mais aussi profondément indispensable, est sans appel.

Le lien est tout trouvé pour aborder le contenu du rapport Rebière/Weiss.

Sur le constat de la mission, il reflète de façon objective la situation des personnels dans les services et il met en lumière les césures qui peuvent apparaître entre les administrations centrales, régionales et départementales, la contradiction entre les moyens et les missions, une qualité de service public mal cernée, sans pour autant proposer un changement radical de l'architecture de l'organisation territoriale.

Nous ne pouvons donc que partager cet état des lieux sévère puisqu'il reprend fidèlement notre analyse sur le caractère déstabilisant de la mise en place de la RÉATE et des conditions de travail des personnels qui ne cessent de se dégrader dans certaines directions.

Les agents sont en perte de repères, en souffrance morale comme nous l'avons souvent rappelé au sein de cette instance, parce qu'ils sont confrontés aux abandons de missions, à des confrontations culturelles, notamment pour les personnels de la CCRF et de la jeunesse et des sports, et aux incertitudes de la décentralisation.

S'il y a une seule leçon à tirer de ces cinq dernières années, c'est bien l'absence du dialogue social dans les services, parce que les agents ont été systématiquement écartés de toute réflexion et des décisions.

Sur les préconisations de la mission, nous n'aborderons pas dans le détail ce rapport, mais nous soulignerons plutôt quelques points positifs et des points d'achoppement.

L'exercice qui a été confié à la mission illustre tout d'abord les difficultés de sortie de blocage au regard du fonctionnement de l'organisation territoriale de l'Etat entre un échelon départemental qui s'inscrit dans une démarche interministérielle et un échelon régional qui est rattaché au niveau ministériel.

La RÉATE ne peut biffer d'un trait de plume le caractère centralisé de l'organisation administrative de l'Etat coincée entre une logique départementale généraliste et une logique ministérielle de spécialité car ces deux approches doivent se compléter, s'enrichir et non pas s'opposer.

Il faut donc s'interroger sur le rôle de l'Etat dans les territoires. Il s'agit de définir des priorités, mieux organiser la chaîne de commandement, instituer un pacte de confiance entre l'Etat et les collectivités territoriales, anticiper les emplois de demain dans le cadre d'une nouvelle GPEEC.

Une première réponse a été apportée par la mission à laquelle nous pouvons souscrire.

C'est la construction des engagements de service public. En d'autres termes, c'est la traduction de la mise en place de priorités à identifier entre les différents ministères sous l'égide du SGMAP et du SGG. Ce pilotage qui nous est ainsi proposé nous convient totalement car nous pensons que le SGMAP et le SGG sont les mieux qualifiés pour être les facilitateurs entre les différents ministères dans un processus d'échange et de transparence en direction des préfets de région, des directions, des personnels et des usagers.

Une 2ème réponse a été apportée par la mission, celle d'une organisation commune à l'ensemble du territoire français. Il rejoint la préoccupation de l'UNSA d'un égal accès des citoyens aux services publics et de bien identifier les directions à partir de structures cohérentes, lisibles pour les usagers.

D'ailleurs, nous pourrions être favorables au changement de nom des DDPP et DDCSPP en substituant "protection des populations" à "consommation et alimentation".

Nous en venons précisément aux trois scénarios retenus par la mission.

Au risque de nous répéter, le souhait de l'UNSA est celui d'une pause. Nous ne souhaitons pas un bouleversement de l'organisation territoriale. Les directions départementales et régionales ont besoin d'être stabilisées et renforcées. Au niveau départemental, il faut réserver un sort particulier aux réseaux CCRF et jeunesse et sports.

Le niveau infradépartemental doit aussi être une partie intégrante de la présence de l'Etat sur tout le territoire.

Une 3ème réponse du rapport peut nous agréer, c'est celle d'une nouvelle politique de la GRH. La mission nous propose une GRH construite autour des compétences. Nous rejoignons cette préconisation qui doit s'inscrire dans une nouvelle GPEEC par secteur ministériel. Elle ne doit toutefois pas tomber dans le piège du recrutement local de gré à gré.

Cette nouvelle GRH, que nous appelons de nos vœux, doit également s'inscrire dans le cadre d'une harmonisation par le haut des régimes indemnitaires, une homogénéisation la mieux disante des tarifs de restauration et plus largement l'action sociale à tous les agents des DDI, car les fusions comme les regroupements de services ont mis en lumière des disparités entre les personnels.

Nous considérons qu'il n'est plus possible de demander à nos services d'évoluer dans leur organisation sans leur donner un cap, un cadrage sur plusieurs années et sans enfin aboutir sur les harmonisations annoncées.

Passons maintenant à deux points d'achoppement que nous avons relevés.

1er point d'achoppement, c'est celui de la question des missions qui est abordée dans ce rapport.

Il est dit que des engagements doivent être pris notamment dans le champ de contrôles nécessaires à la qualité des aliments.

Or, si nous prenons une fois de plus l'exemple du MAAF sur les délégations de service public dans le domaine de la santé animale et des projets éventuels de transfert aux collectivités territoriales dans le cadre des contrôles d'hygiène alimentaire en restauration et en remise directe, nous revenons toujours à cette question centrale et récurrente : qu'attend-on de l'Etat dans son rôle régalien ?

Pour l'UNSA, c'est un sérieux différent que nous pourrions avoir avec le Ministre chargé de l'agriculture dans l'hypothèse où il serait amené à transférer ces missions vers les collectivités territoriales.

L'UNSA demande un moratoire des effectifs affectés aux missions de service public qui entrent dans le champ régalien. En effet, une réflexion sur les missions doit avoir lieu en amont.

Nous ne pouvons ainsi pas admettre l'abandon de l'ATESAT et de l'ADS car d'une part, l'utilité de ces missions est avérée et, d'autre part, certains agents ont déjà subi la fin de l'ingénierie publique.

Le 2ème point d'achoppement, c'est celui de la question des effectifs. Le rapport admet que l'effort demandé aux services déconcentrés de la RÉATE en termes d'effectifs a été très supérieur à la moyenne prévisible au cours de ces trois dernières années et plus particulièrement pour les DDI.

Si la mission ne s'interdit pas de préconiser un effort partagé entre directions régionales et DDI sur la dotation des effectifs, il n'empêche que nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette méthode de travail, fût-elle empreinte d'un savant rééquilibrage entre les deux structures, car cela nous renvoie une fois de plus à une diminution du périmètre de l'action publique.

En conclusion, après cinq années d'instabilité dans les services, nous attendons de la part du Premier Ministre qu'il redonne du sens et de la stabilité au service public et aux personnels. C'est à cette seule condition que la confiance reviendra au sein de la communauté de travail.